

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

Question 11 **Référence : SCGM-2, doc.1, page 38 de 99, lignes 21 à 23.**

Quels seraient les coûts associés à la prévision de la croissance de la consommation des clients s'étant vu céder leur capacité de transport que SCGM pourrait être appelée à assumer éventuellement ?

Question 11.1 :
Comment SCGM prévoit-elle récupérer ces coûts ?

Réponse 11

La prévision de la croissance de la consommation de tous les clients de SCGM fait actuellement partie du processus de planification budgétaire. Le choix offert aux clients se retirant du service de transport du distributeur de demander que le distributeur continue de prévoir leur croissance dans son processus budgétaire ne change donc pas les opérations du distributeur et, en conséquence, n'occasionne pas de coûts additionnels.

Réponse 11.1

Étant donné la réponse à la question 11, il n'y a pas de coûts additionnels à allouer ou à récupérer des clients.